



Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 3.12

N° de la demande : 2013-1953
Demande : Nouvelles propriétés chimiques du produit : garantie, identité et proportion des produits de formulation
Nouvelle étiquette de produit – nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Manipulator 620
Numéro d'homologation : 31462
Matières actives (m.a.) : Chlorméquat-chlorure
Numéro de document de l'ARLA : 2339394

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale, Manipulator 620, qui contient une nouvelle source de chlorméquat-chlorure, à appliquer sur le blé de printemps et d'hiver pour manipuler la dominance apicale et produire des tiges plus courtes, épaisses et fortes pour améliorer la résistance à la verse.

Évaluation des propriétés chimiques

Manipulator 620 se présente sous forme de solution contenant du chlorméquat-chlorure à une concentration nominale de 620 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,132 g/mL et un pH de 5,06. Les exigences en matière de données sur la chimie pour Manipulator 620 ont été remplies.

Évaluations sanitaires

L'utilisation de la préparation commerciale Manipulator 620 sur le blé de printemps et d'hiver ne devrait pas entraîner d'exposition professionnelle ou occasionnelle supérieure à celle liée à l'utilisation homologuée du chlorméquat-chlorure. Aucun risque préoccupant n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Manipulator 620 présente une forte toxicité aiguë par voie orale et une faible toxicité aiguë par voie cutanée et par inhalation chez le rat. Il est considéré comme un irritant oculaire et cutané minime chez les lapins. Ce n'est pas un sensibilisant cutané chez la souris.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise concernant le chlorméquat-chlorure à l'appui de l'homologation de la nouvelle préparation commerciale Manipulator 620 en tant que régulateur de croissance des plantes pour le traitement du blé de printemps et d'hiver. Les données sur les résidus consignées étaient adéquatement l'utilisation. L'homologation du produit Manipulator 620 ne devrait pas avoir d'incidence sur l'exposition alimentaire au chlorméquat-chlorure et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Le profil d'utilisation de Manipulator 620 correspond à celui homologué pour le chlorméquat-chlorure sur le blé d'hiver. L'homologation de Manipulator 620 sur le blé de printemps et d'hiver ne devrait donc pas accroître les risques pour les organismes non ciblés.

Évaluation de la valeur

La verse peut se produire sur les cultures céréalières, comme le blé, n'importe quelle année. La verse du blé peut retarder la récolte et entraîner des problèmes graves pendant la récolte. Le rendement et la qualité du blé versé sont généralement inférieurs, ce qui nuit au rendement économique.

Au Canada, la seule préparation commerciale contenant du chlorméquat-chlorure, Cycocel Extra Liquid (numéro d'homologation 17001), est homologuée depuis le début des années 1980 afin de produire des tiges plus courtes, épaisses et fortes pour améliorer la résistance à la verse du blé d'hiver. Adjust (une formulation similaire à Manipulator 620) est homologué au Royaume-Uni (R.-U.) pour améliorer la résistance à la verse sur le blé depuis 1993.

Le demandeur a soumis aux fins d'examen des données sur la valeur provenant de sept essais en champ répétés effectués au Canada et au R.-U., 11 essais opérationnels à grande échelle menés au Canada ainsi que des données sur l'historique d'utilisation provenant d'une source au R.-U. Ces renseignements ont confirmé que les applications uniques et fractionnées de Manipulator 620 à des doses allant jusqu'à 1,8 L/ha (ou 1116 g m.a./ha) sur le blé d'hiver et de printemps entre le stade à deux feuilles et le stade de la dernière feuille ou collerette visible permet de réduire la verse en réduisant la hauteur des plantes.

L'homologation de Manipulator 620 offrira aux cultivateurs un moyen efficace de réduire la verse des plantes sur le blé d'hiver et de printemps.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé son évaluation des renseignements fournis et les juge suffisants pour justifier l'homologation de la nouvelle préparation commerciale, Manipulator 620.

Références

- 2290002 2013, Chemistry-3.1-4,3.2.1, 3.3.1,3.5.13,15, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2.1, 3.5.13,3.5.15 CBI
- 2290003 2012, Description of formulation process and Chemical and Physical Properties, DACO: 3.2.2,3.5.1,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5 CBI
- 2290004 2006, Validation of CPAC Method 143/TK/M2/3 for the PF891 Formulation, DACO: 3.4.1 CBI
- 2290005 Anonymous, 1997, Chlormequat Chloride Technical Concentrate Ion Chromatographic Method, DACO: 3.4.1 CBI
- 2290006 2007, PF 891 Formulation Storage Stability Trial Final Report, DACO: 3.5.10,3.5.11,3.5.14,3.5.6,3.5.7,3.5.9 CBI
- 2290007 2006, Determination of the Auto Flammability, Explosivity and Oxidising Properties of the PF891 Formulation, DACO: 3.5.11,3.5.12,3.5.8
- 2339113 2013, (Manipulator) Partial Method Validation Of Cipac Method M143/TK/M2/3 for the Pf 891 Formulation, DACO: 3.4.1 CBI
- 2289999 2013, Value summary for the growth regulator, Manipulator 620 efficacy trials, DACO: 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.3.1, 10.3.3, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4.
- 2290000 2013, Value studies for the growth regulator, Manipulator 620 efficacy trials, DACO: 10.2.3.3(B), 10.3.2(A).
- 2290008 2009, Acute Oral Toxicity Study in the Rat, DACO: 4.6.1
- 2290009 2009, Acute Dermal Toxicity (Limit Test) in the Rat, DACO: 4.6.2
- 2290010 2009, Acute Inhalation Toxicity (Nose Only) Study in the Rat, DACO: 4.6.3
- 2290011 2009, Acute Eye Irritation in the Rabbit, DACO: 4.6.4
- 2290012 2009, Acute Dermal Irritation in the Rabbit, DACO: 4.6.5
- 2290013 2009, Local Lymph Node Assay in the Mouse, DACO: 4.6.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.